REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2962

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subventions de l'Etat - Versement partiel des recettes du fonds vert 2025 - Individualisations partielles et complémentaires d'autorisations de programme

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2962

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subventions de l'Etat - Versement partiel des recettes du fonds vert 2025 - Individualisations partielles et complémentaires d'autorisations de programme

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte - Aides de l'État pour soutenir les projets des collectivités territoriales :

Le fonds vert a été créé en 2023. C'est un dispositif de financement de l'État pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

En 2025, le fonds vert comporte un nouveau volet pour financer les projets inscrits dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ce dispositif est pérennisé jusqu'en 2027 et permettra aux collectivités de disposer de nouvelles recettes chaque année.

La Métropole de Lyon a obtenu 21 M€ en 2023 et 10 M€ en 2024.

Dans le cadre de campagne annuelle 2025 fonds vert, la Métropole a obtenu des financements de l'État pour 24 projets. Le montant total accordé est de 7,6 M€.

II - Projets retenus au titre du fonds vert par la Préfecture

1° - Axe 2 - Adapter les territoires au changement climatique

Mesure : prévention des inondations				
N°	Projets	Coût (HT en €)	Montants sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
7203	augmentation du niveau de protection du système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Saint-Jean : travaux sur les digues du Fontanil et Duclos et le tertre de la Rize	1 241 157	496 463	285 466,11
7203	augmentation du niveau de protection du système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Saint-Jean : travaux sur la digue de Saint-Jean	834 900	333 960	192 030
7203	augmentation du niveau de protection du système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Saint-Jean : travaux sur la digue des Eaux bleues	666 100	266 400	153 203
Total		**2 742 157**	**1 096 823**	**630 699,11**

2° - Axe 3 - Améliorer le cadre de vie

Mesure : accompagner le déploiement des zones à faibles émissions				
N°	Projets	Coût (HT en €)	Montants sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
9705	Freevelo'v - Déploiement du dispositif d'accompagnement au changement de pratique auprès de nouveaux publics	5 031 203	4 024 962	465 044,40
9429	Voie lyonnaise n° 2 : Stalingrad nord à Parc de Saint-Clair (Villeurbanne - Lyon 6ème - Caluire-et-Cuire)	1 418 674,03	567 469,61	349 000
9429	Voie lyonnaise n° 4 est : avenue Verguin Lyon 6ème - cours André Philip Villeurbanne	6 107 662	2 443 065	1 600 000
9429	Voie lyonnaise n° 7 sud : Lyon 6ème	841 000	336 400	226 000
9429	Voie lyonnaise n° 8 : Tassin-la-Demi-Lune - rue de la Vernique - rue du Vallon	975 000	390 000	280 000
9429	Voie lyonnaise n° 10 : Lyon - Villeurbanne	3 770 000	1 508 000	950 000
9429	Voie lyonnaise n° 12 : avenue Rockefeller - Lyon 3ème et Lyon 8ème	966 028	386 411	242 936
9429	Voie lyonnaise n° 12 : Lyon 5ème - Saint-Just	1 936 800	774 720	487 064
Total		**21 046 367,03**	**10 431 027,61**	**4 600 044,40**

3° - PCAET

N°	Projets	Coût (HT en €)	Montants accordés (en €)
9743	projet photovoltaïque à la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite	3 200 000	1 326 204
8429	programme de travaux d'adaptation aux changements climatiques et lutte contre les épisodes de chaleur intense sur le patrimoine métropolitain et accompagnement pédagogique des agents	600 000	217 241
9427	renaturation des boulevards du parc de Parilly	150 000	54 310
7203	travaux de restauration du cours de d'eau la Rize - Parc Vaulx-en-Velin	815 000	244 500
8374	travaux de restauration de la zone humide Chasselièvre Marcy-l'Etoile	530 000	53 000
5797	bilan carbone du tourisme	50 000	40 000
5673	accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires pour la structuration de filières alimentaires locales	50 000	18 103
2692	étude de caractérisation de la géologie profonde en vue d'une exploitation de la ressource géothermique (partenariat d'innovation avec le bureau de recherches géologiques et minières)	325 000	117 672
5476	études préalables à la solarisation du patrimoine métropolitain	250 000	90 517

N°	Projets	Coût (HT en €)	Montants accordés (en €)
2692	schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid urbains	260 000	94 138
5002	animation du club transition et résilience	165 000	59 741
4984	classes culturelles numériques sur le climat et l'adaptation aux changements climatiques	42 000	15 207
4898	accompagnement des entreprises à l'adaptation au changement climatique	80 000	28 965
Total		**6 517 000**	**2 359 600**

III - Individualisation de deux recettes obtenues en 2024 au titre du fonds vert

Mesure : recyclage des friches/foncier				
N°	Projets	Coût (HT en €)	Montants sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
9420	renaturation dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques de Genay Neuville-sur-Saône	388 460	310 768	310 768
9427	renaturation de deux parkings au parc de Parilly	178 944,15	90 583,11	56 614,50
Total		**567 404,15**	**401 351,11**	**367 382,50**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une partie des recettes obtenues dans le cadre du fonds vert au titre de l'année 2025.

2° - Décide :

a) - les individualisations partielles des autorisations de programme du dispositif fonds vert pour un montant total de 690 257 € en recettes à la charge :

- du budget principal, sur l'autorisation P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 27 155 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 27 155 € en recettes en 2025,

sur l'opération n° 0P27O9427 ;

- du budget annexe de l'assainissement, sur l'autorisation P19 - Assainissement pour un montant de 663 102 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 663 102 € en recettes en 2025,

sur l'opération n° 2P19O9743,

b) - les individualisations complémentaires des autorisations de programme du dispositif fonds vert pour un montant total de 257 370,50 € en recettes à la charge :

- du budget principal, sur l'autorisation P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 148 750 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 148 750 € en recettes en 2025,

sur l'opération n° 0P21O7203.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 462 188 € en recettes ;

- du budget principal, sur l'autorisation P31 - Énergie pour un montant de 108 620,50 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 108 620,50 € en recettes en 2025,

sur l'opération n° 0P31O8429.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 033 624,54 € en recettes.

3° - La somme à encaisser en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, pour un montant de 284 525,50 € et au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 663 102 € - exercice 2025 - chapitre 13.

4° - La somme à encaisser en fonctionnement, soit 431 479,10 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal sur les opérations n° 0P08O9705, n° 0P04O5797, n° 0P32O5673, n° 0P31O2692, n° 0P31O5476, n° 0P31O2692, n° 0P26O5002, n° 0P02O4984 et n° 0P02O4898 - exercice 2025 - chapitre 74.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338776-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025